

UVSQ

université PARIS-SA

CANDIDATURE ANNEE RECHERCHE

Candidatez dès maintenant jusqu'au 15 mai 2023 à 17h00 pour obtenir la rémunération de votre année recherche 2023-2024

L'année de recherche, c'est quoi ?

Au cours de leur formation pratique, les internes en médecine qui souhaitent accomplir des travaux de recherche en vue de préparer un Master, une thèse de Doctorat ou un diplôme équivalent peuvent demander à bénéficier d'une année de recherche rémunérée. [style1;Conditions]

L'année de recherche est régie par l'arrêté du 4 octobre 2006.

L'année de recherche commence au plus tôt au début de la 2ème année et s'achève au plus tard 1 an après la validation du DES. Elle s'effectue durant l'année universitaire suivant son attribution, entre le 1er novembre et le 31 octobre.

Les internes perçoivent une rémunération selon la réglementation en vigueur.

Les stages effectués au cours d'une année de recherche ne sont pas pris en compte dans les obligations de formation pratique prévues pour chaque DES.

L'année-recherche est accomplie **dans un laboratoire de recherche** français, reconnu par le contrat quinquennal université-ministère et participant à l'enseignement d'un Master recherche ou préparant à la soutenance d'une thèse de Doctorat ou dans un laboratoire étranger agréé participant à une formation équivalente.

Les candidats sont sélectionnés d'après la qualité de leur projet de recherche. En cas d'échec, il est possible de postuler plusieurs années de suite.

Le nombre d'étudiants susceptibles de bénéficier d'une année-recherche est fixé par inter-régions et subdivisions par arrêté ministériel. Il était fixé à 71 pour les étudiants en médecine d'Ile-de-France pour l'année 2022-23 (cf arrêté).

Les lauréats seront contactés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). **L'UFR Simone Veil - Santé ne communiquera aucun résultat.**

[style1;Modalités de candidatures]

**Les candidatures se font exclusivement en ligne.
Le formulaire de candidature (en bas de page) sera accessible jusqu'au 15 mai 2023 à 17h00.**

A la fin du formulaire, il vous sera demandé de télécharger votre dossier puis de soumettre votre candidature.

L'UFR ne prendra pas en compte les dossiers en version papier ou envoyés par courrier.

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- » **Votre curriculum vitae** incluant vos diplômes, vos stages semestriels d'internat, vos expériences de recherche, vos publications et communications orales (1 page maximum)
- » **Un résumé de votre projet de recherche** (200 mots maximum)
- » **Une présentation de votre projet de recherche** (en français, 1 500 mots maximum) dans laquelle doivent apparaître clairement :

- Son titre
- Le diplôme dans le cadre duquel il s'intégrerait et l'unité de recherche où il serait mené
- Son intérêt général et scientifique, pour votre projet professionnel et pour la discipline
- Son ou ses objectifs
- Sa situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international

- Les méthodologies utilisées
- Les limites identifiées
- L'échéancier de la recherche envisagée
- Votre rôle précis dans ce projet de recherche
- Le rôle de l'encadrant et le suivi envisagé
- Les retombées attendues
- Une bibliographie sommaire du sujet (5 publications maximum)
- En cas de recherche sur patients, le consentement obtenu ou en cours du CPP
- Une brève description du laboratoire d'accueil indiquant la thématique, l'organisme de tutelle, les étudiants et post-doctorants présents dans l'équipe

» **L'organigramme de l'unité de recherche + l'organigramme de l'équipe** si l'unité comporte plusieurs équipes

» **Le curriculum vitae de l'encadrant** incluant ses titres, ses 5 dernières publications, son SIGAPS, son Facteur H (1 page maximum)

» **Une lettre d'acceptation du directeur de l'unité de recherche** d'accueil

» **Une lettre de soutien au projet d'année de recherche du chef de service** où vous souhaiteriez ultérieurement effectuer un clinicat le cas échéant



Les pièces devront être présentées dans l'ordre de la liste ci-dessus, puis fusionnées en un seul document PDF compressé.

Votre fichier sera nommé par votre NOM Prénom.

En parallèle de cette procédure, tous les candidats à l'année recherche devront faire une **demande de mise en disponibilité auprès du Bureau des Internes de l'Assistance Publique avant le 30 juin 2023** accompagnée de l'attestation d'inscription ou de préinscription au master ou au doctorat en sciences et d'une attestation d'accueil du laboratoire. Cette disponibilité ne sera effective qu'en cas d'obtention de cette année recherche.

[style1; **Formulaire de candidature // ouvert jusqu'au 15 mai 2023 à 17h00 //**]

=> A ce jour, le formulaire n'est plus accessible.